

JMS ASSURANCES

AMIS SANTHIA SENIOR

HOSPITALISATION (1)	FORMULE TM	FORMULE 1	FORMULE 1+	FORMULE 2	FORMULE 3
En établissement conventionné Frais de séjour, honoraires des chirurgiens, anesthésistes, transfusion sanguine, salle d'opération.	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière	•	jusqu'à 60€/j.(2) pendant 90 jours(3)	jusqu'à 60€/j.(2) pendant 120 jours(3)	jusqu'à 60€/j.(2) sans limite de durée	jusqu'à 80€/j.(2) sans limite de durée
Lit d'accompagnant (sans limite d'âge)	•	jusqu'à 20€/jour pendant 10 jours(3)	jusqu'à 20€/jour pendant 15 jours(3)	jusqu'à 20€/jour pendant 20 jours(3)	jusqu'à 20€/jour pendant 25 jours(3)
En établissement non conventionné	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	150,00%

SOINS COURANTS	FORMULE TM	FORMULE 1	FORMULE 1+	FORMULE 2	FORMULE 3
Consultation, visite, actes techniques de spécialistes, radiologie, analyses	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
Actes d'auxiliaires médicaux	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
Transport du malade	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
Hospitalisation à domicile	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%

PHARMACIE	FORMULE TM	FORMULE 1	FORMULE 1+	FORMULE 2	FORMULE 3
Médicaments vignette blanche (remboursés par la Sécurité Sociale à 65%)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Médicaments vignette bleue et homéopathie (remboursés par la Sécurité Sociale à 30%)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Médicaments vignette orange (remboursés par la Sécurité Sociale à 15%)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Médicaments et homéopathie prescrits par un médecin et non remboursés par le Régime Obligatoire (par an et par assuré)	•	30,00 €	40,00 €	50,00 €	60,00 €

OPTIQUE	FORMULE TM	FORMULE 1	FORMULE 1+	FORMULE 2	FORMULE 3
Consultations, soins et rééducation	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
Forfait optique					
Verres et montures acceptés par le RO, lentilles (remboursées ou non par le RO), chirurgie laser (par an et par assuré)	•	100,00 €	125,00 €	150,00 €	200,00 €
Bonus optique : en l'absence de remboursement, le forfait sera porté pour l'année suivante à :	•	150,00 €	175,00 €	200,00 €	250,00 €

DENTAIRE	FORMULE TM	FORMULE 1	FORMULE 1+	FORMULE 2	FORMULE 3
Consultations et soins dentaires Bilan prévention	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
Prothèses dentaires acceptées par le RO	100,00%	120,00%	140,00%	160,00%	200,00%
Bonus dentaire : Si vous n'avez pas eu de remboursement de prothèses dentaires l'année précédente, le taux passe à :	•	170,00%	190,00%	210,00%	250,00%
Plafond pour les prothèses dentaires (par an et par assuré)	500,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €

APPAREILLAGE, AUDITIF ET AUTRES PROTHESES	FORMULE TM	FORMULE 1	FORMULE 1+	FORMULE 2	FORMULE 3
Appareils auditifs	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
+ Forfait appareil auditif par an et par assuré :	•	100,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €
Orthopédie et autres prothèses	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
Forfait prothèse capillaire remboursée par le Régime Obligatoire (par an et par assuré)	•	50,00 €	65,00 €	75,00 €	100,00 €

AUTRES PRESTATIONS	FORMULE TM	FORMULE 1	FORMULE 1+	FORMULE 2	FORMULE 3
Cure Thermale : soins remboursés par le Régime Obligatoire	100,00%	100,00%	125,00%	150,00%	200,00%
+ Forfait par an et par assuré :	•	100,00 €	125,00 €	150,00 €	200,00 €
Tiers payant	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance au quotidien	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Décompte en ligne	inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

AMIS SENIOR : OPTION PACK OPTIQUE-DENTAIRE et BIEN-ETRE		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
OPTIQUE	Renfort Forfait Optique à appliquer sur votre forfait de base.	20,00 €	40,00 €	60,00 €	80,00 €
DENTAIRE	Renfort Prothèses dentaires acceptées par votre Régime Obligatoire en complément de votre remboursement de base et dans la limite du plafond annuel fixé pour la formule de garantie	20,00%	40,00%	60,00%	80,00%
APPAREILLAGE AUDITIF	Renfort Forfait appareil auditif accepté par votre Régime Obligatoire, à appliquer sur votre forfait de base	75,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €
GARANTIE BIEN-ETRE	Vaccins, bilan diététique, homéopathie, actes d'ostéopathe, d'étiopathe, de chiropracteur, de pédicure et de podologue, non remboursés par votre Régime Obligatoire	dans la limite de 50 € par an et par assuré (tous actes confondus)	dans la limite de 100 € par an et par assuré (tous actes confondus)	dans la limite de 150 € par an et par assuré (tous actes confondus)	dans la limite de 200 € par an et par assuré (tous actes confondus)
DENTAIRE	Prothèses dentaires non remboursées (implantologie, paradontologie) - Forfait par an et par assuré	-	50,00 €	100,00 €	150,00 €

Toutes les garanties décrites s'entendent par application des conditions générales n° 30598-0611 du produit et annexe descriptive n° 30601-0611.

Le montant de notre remboursement est exprimé dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Les pourcentages sont exprimés sur la base de remboursement de la Sécurité Sociale (en vigueur au 1er juin 2011), moins le remboursement de votre Régime Obligatoire (RO), si celui-ci est non nul.

Les prestations sont toujours servies dans la limite des frais réels et sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire. La contribution forfaitaire retenue par le Régime Obligatoire, ainsi que les franchises médicales restent à la charge de l'Assuré social. Lorsque le montant de l'acte médical est supérieur à 120 euros, votre Régime Obligatoire retient une franchise de 18 euros. Cette franchise est prise en charge par votre complémentaire Santhia.

(1) Sauf causes d'exclusions visées aux conditions générales réf.30598-0611.

(2) La chambre particulière est remboursée au tarif prévu par l'établissement, dans la limite journalière prévue par la formule choisie. Notre remboursement concerne la chambre elle-même et exclut les services annexes : télévision, téléphone, suppléments alimentaires...

(3) Par année civile.

(4) Bien-être : actes non pris en charge par votre Régime Obligatoire (homéopathie, bilan diététique, vaccins, actes d'ostéopathe, d'étiopathe, de chiropracteur, de pédicure et de podologue).